



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mai 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mai 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 mai 2001

**Institutions sociales et médico sociales publiques - Conditions
d'élection des représentants des personnes accueillies**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

DELIBERATION D2012102001

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2001

Direction du Secrétariat Général

**Institutions sociales et médico sociales publiques - Conditions
d'élection des représentants des personnes accueillies**

Madame Annie COUTUREAU, Conseillère Municipale Spécial Maire Adj, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans les séances du 13 avril 1989 et du 25 juin 1993, le Conseil Municipal a créé deux établissements publics à caractère social et médico-social : l'EPCNPH et la Maison d'Accueil Spécialisée publique du Fief Joly.

Les Conseils d'administration comprennent, entre autres, des représentants des personnes accueillies dans ces établissements élus au scrutin uninominal à un tour dans les conditions fixées par le Conseil Municipal.

Or, ces modalités n'ont jamais été fixées jusqu'à présent.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conditions de l'élection des représentants des personnes accueillies, jointes en annexe, dans les établissements à caractère social cités ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Annie COUTUREAU

[Ordre du jour](#)